



**SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE**  
**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION**  
**DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**  
**ECONOMIE CIRCULAIRE**  
**2021 - 2027**



Edito	3
La prévention des déchets - Historique	4
Organisation de la gouvernance	5
Le contexte territorial	6
Les compétences	7
1 - Le territoire	8
2 - La production de déchets sur le territoire	12
Analyse forces et faiblesses	15
Objectifs pour 2027	16

## PLAN D' ACTIONS

<b>Axe 1 : Réduire et mieux valoriser les biodéchets</b>	<b>19</b>
Action n°1 : Planifier et coordonner les actions	20
Action n°2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	21
Action n°3 : Développer le compostage	22
Action n°4 : Développer la collecte des biodéchets	23
Action n°5 : Développer les autres techniques d'évitement des biodéchets	24

---

<b>Axe 2 : Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises</b>	<b>25</b>
Action n°1 : Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets	26
Action n°2 : Développer et accompagner des démarches d'Economie Circulaire	27
Action n°3 : Réduire les déchets du BTP	28
Action n°4 : Trier et valoriser les déchets du BTP	29

---

<b>Axe 3 : Sensibiliser et diriger des actions d'évitement à destination des usagers</b>	<b>30</b>
Action n°1 : Sensibiliser et accompagner le grand public	31
Action n°2 : Sensibiliser les scolaires	32
Action n°3 : Promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation sur le territoire	33
Action n°4 : Accompagner les associations et collectivités publiques	34
	35

---

<b>Axe 4 : Poursuivre les démarches éco-exemplaires</b>	<b>36</b>
Action n°1 : Développer de nouvelles filières de collecte	37
Action n°2 : Augmenter le taux de valorisation matière	38
Action n°3 : Adapter la tarification des apports et levées aux enjeux du PLPDMA	39
Action n°4 : Suivre les actions des collectivités adhérentes	40
Action n°5 : Intégrer des critères environnementaux dans les achats publics	41

---

<b>Axe 5 : Actions transversales</b>	<b>42</b>
Action n°1 : Animer le PLPDMA	43

Glossaire

# Edito

Le modèle de l'économie circulaire donne une place toute particulière au déchet. Il n'est plus seulement un problème à traiter mais devient une ressource nouvelle. C'est l'objectif poursuivi dans toutes les actions du SBA : compostage, broyage des déchets verts, tri des déchets alimentaires en vue de leur méthanisation, boutique inversée au Pôle de Valorisation de Lezoux pour détourner les déchets des bennes, écologie industrielle et territoriale, recyclerie, matériauthèque...

L'histoire du SBA est jalonnée de projets novateurs, visant toujours les mêmes objectifs : la valorisation et la réduction des déchets. Pour preuve, la collectivité est reconnue au niveau national pour sa politique volontariste en termes d'économie circulaire et de prévention des déchets, avec deux labels : le label Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage et le label Economie Circulaire.

Aujourd'hui, nous entendons aller plus loin en matière d'innovation, de qualité de service et de réduction des déchets. Cela passera par

exemple par l'ouverture de pôles de valorisation où le réemploi aura toute sa place, mais aussi par la mise en place de composteurs partagés, ou encore le déploiement de la collecte de nos fermentescibles.

Il nous faut penser à l'avenir et construire celui de nos enfants et des générations futures. C'est donc avec cet objectif perpétuel de transition écologique que nous engagerons nos actions, pour réduire la production de déchets mais également pour diminuer l'impact environnemental dû à la production, à la consommation et au recyclage des produits, tout en favorisant le lien social et l'économie locale. Ainsi, le SBA élabore aujourd'hui son nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et d'économie circulaire.

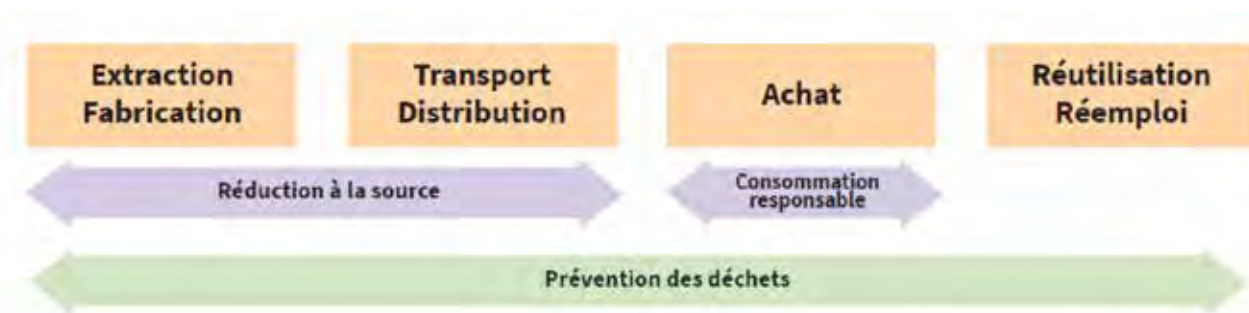
C'est ensemble que nous parviendrons à réaliser ces objectifs !

Lionel CHAUVIN, Président



Comité syndical - Combronde

# La prévention des déchets



Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

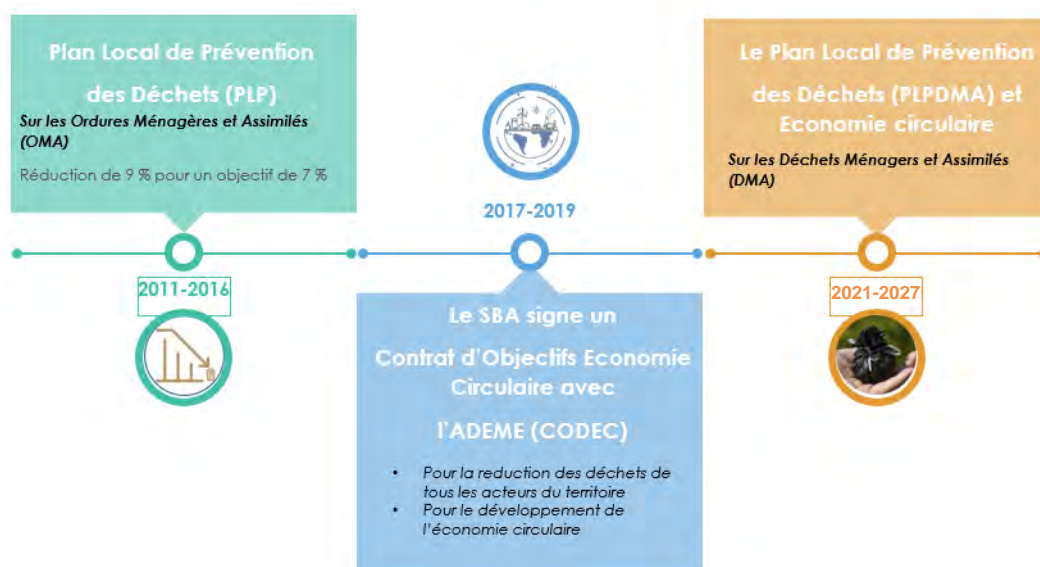
Il s'agit d'un **document réglementaire** détaillant, à l'échelle d'un territoire ayant la compétence collecte et/ ou gestion des déchets, les objectifs de prévention des déchets, et qui définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Son périmètre d'action porte uniquement sur les déchets ménagers et assimilés. Les enjeux importants de la prévention des déchets font émerger un cadre législatif et réglementaire au niveau national. **La mise en place d'un PLPDMA pour les collectivités compétentes devient obligatoire et doit comprendre des objectifs de réduction des quantités de déchets produits et de lutte contre les gaspillages.**

## Les références :

- Les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010 ;
- La loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 ;
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV), qui affiche un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

## Historique

Le SBA s'inscrit depuis plusieurs années dans une logique de réduction des déchets sur le territoire par l'adoption d'objectifs ambitieux :



**Le SBA édite aujourd'hui son PLPDMA pour la période 2021-2027** en intégrant des objectifs d'Economie Circulaire. Les objectifs du PLPDMA sont en adéquation avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) initié par le VALTOM.

## Organisation de la gouvernance du PLPDMA

Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire pour les collectivités territoriales à compétence collecte des déchets ménagers.

Dans ce contexte, la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est obligatoire par l'entité qui porte le PLPDMA.

### Cette commission est en charge :

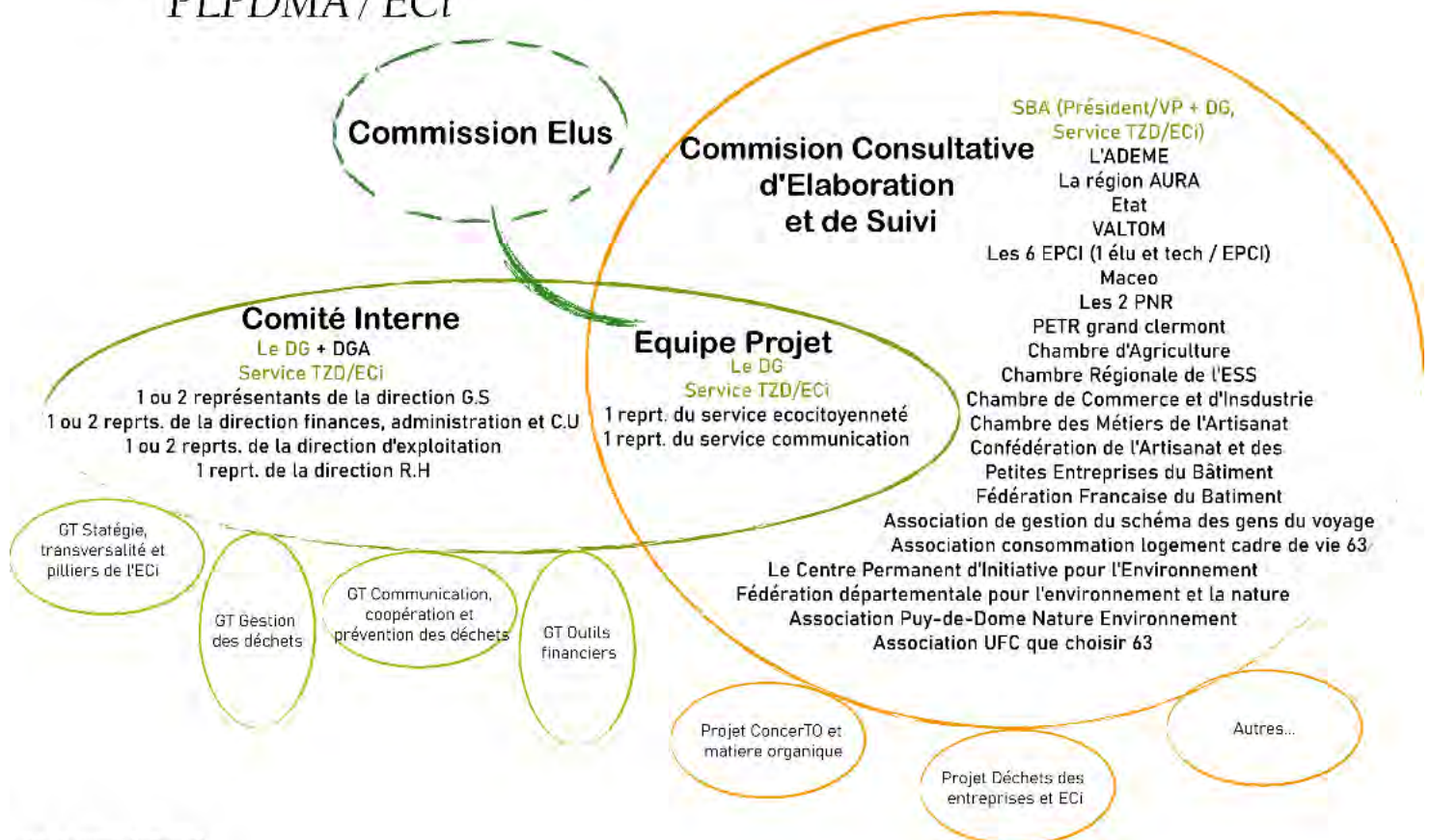
- de donner son avis sur le projet de PLPDMA,
- d'étudier le bilan annuel et d'évaluer le PLP tous les 6 ans.

Le PLPDMA est adopté par les collectivités membres du SBA, il est transmis ensuite au Président de Région, au Préfet de Région et à l'ADEME.

Le suivi du programme sera réalisé à travers des indicateurs de mise en œuvre des actions et des indicateurs relatifs aux quantités de déchets ménagers et assimilés produits.



## Gouvernance Programme PLPDMA / ECI



GT : Groupe de Travail

## Le contexte territorial

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1975 pour aider les communes à répondre à leurs obligations de traitement des déchets, compétence transférée par la loi du 15 juillet 1975.

Le territoire du SBA est constitué, en 2020, de 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), regroupant 121 communes sur 1 524 km<sup>2</sup>, et représentant 163 345 habitants (population municipale).



## Les compétences

Le **SBA collecte les déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses EPCI adhérents**, qui lui ont transféré cette compétence. La collecte en points d'apport collectif (PAC), en porte-à-porte (PAP) et en déchèterie est exercée en régie, c'est-à-dire uniquement par le personnel du SBA, avec le matériel du SBA.

### Le syndicat assure également le transport :

- de certains déchets collectés en déchèteries jusqu'aux différents exutoires de traitement (pôle Vernéa, centres de tri, plateformes de compostage...),
- des déchets préalablement déposés par les camions de collecte sur les quais de transfert.

Le SBA, ainsi que les 8 autres structures publiques de collecte des déchets du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, ont transféré leur compétence en matière de traitement au Valtom, depuis le 1er janvier 2014.



## Le SBA, labellisé Territoire Zero Déchet Zero Gaspillage et Economie Circulaire

En 2014, le SBA a été labellisé TZDZG puis en 2020, a obtenu le label Economie Circulaire par l'ADEME, agence de la transition écologique. Ce label, basé sur un référentiel d'actions, reconnaît l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre d'une politique tournée vers une économie plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

*Photo : remise du label Economie circulaire  
Laurent COUDUN- DGS  
Lionel CHAUVIN - Président*



# 1 - Le territoire

## Démographie

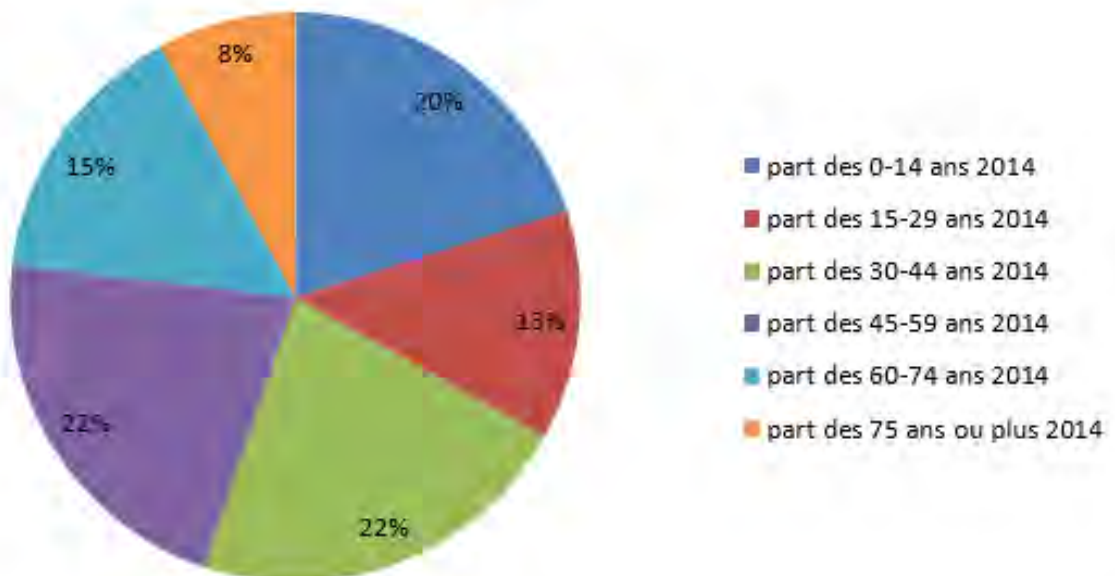
La densité de population sur le territoire est de 106 hab/km<sup>2</sup> (2020) contre 92 hab/km<sup>2</sup> en 2012.

En termes de démographie on compte 163 345 habitants en 2020 sur le territoire soit une évolution de +1.20% /an depuis 2012. Soit plus de 3 fois supérieure à la moyenne nationale sur la même période : +0.35/an (INSEE). Le territoire du SBA est sans conteste un territoire attractif.

**ENJEUX**  
► Communiquer auprès des nouveaux arrivants

La population du territoire est répartie en classe d'âge de la façon suivante :

**Répartition de la population en classe d'âge (2014)**



Sur le territoire, en moyenne un ménage est constitué de 2.3 personnes pour l'année 2017 (INSEE, recensement de la population).

**ENJEUX**  
► Couvrir un large public

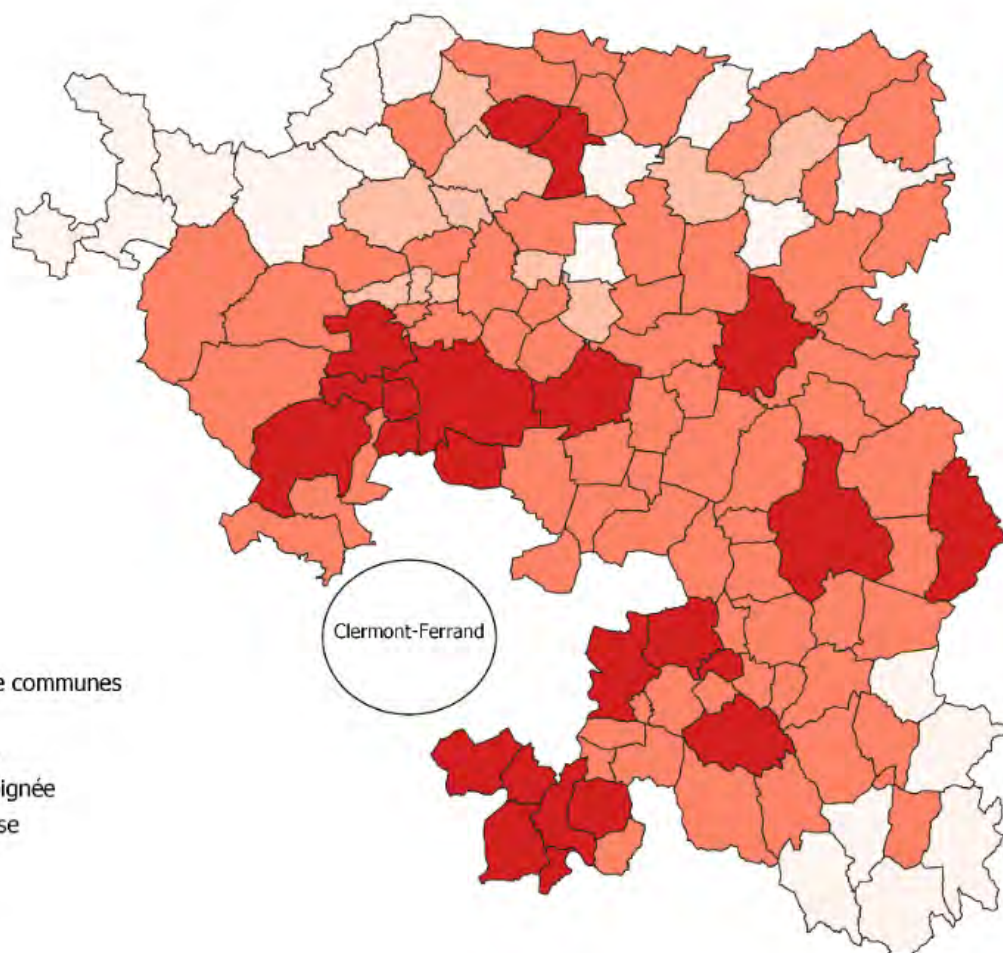




# Habitat

Le territoire du SBA présente une grande diversité de communes allant de l'urbain au rural très peu dense.

## Typologie des communes de SBA



Source : INSEE géographie 2016; réalisation SBA

La part de maisons individuelles sur le territoire du SBA est d'en moyenne 84.8% soit plus de 4 habitants sur 5 contre 1 sur 2 pour la moyenne française (55.9%) INSEE 2016.

Dans la grande majorité des cas un habitat individuel est accompagné d'un espace vert.

**ENJEUX**  
► Développer le compostage individuel et la gestion des déchets verts

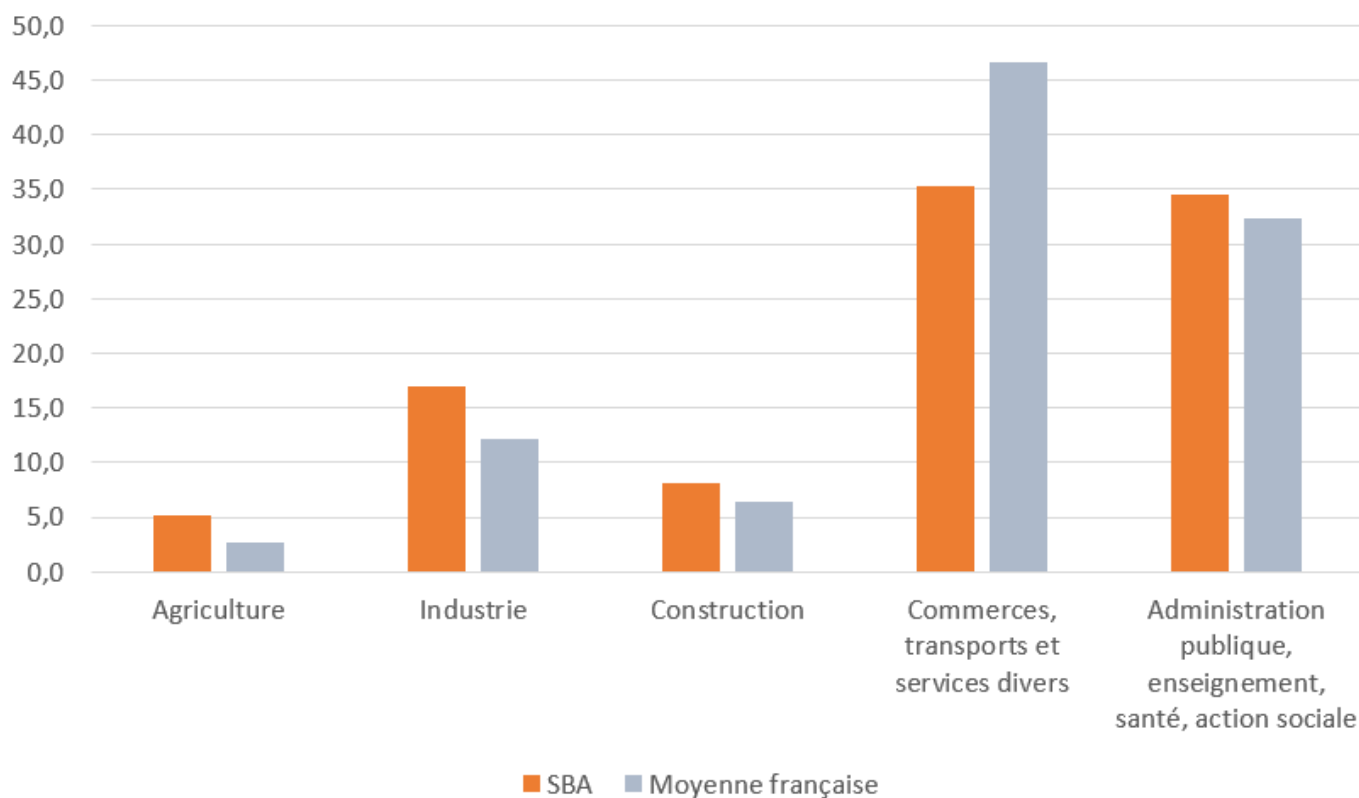


# Économie

A l'échelle des EPCI on dénombre 14 589 entreprises pour 38 246 postes salariés en 2015 et 39 parcs d'activités sur le territoire du SBA.

Sur le plan économique, on peut aussi s'intéresser à la part d'emplois selon les grands secteurs économiques.

### Part d'emplois selon le secteur d'activité (2017)



*Remise des labels Eco'Respeer sur le Parc Européen d'Entreprises de Riom*

## Tourisme

Nous comptons sur le territoire 68 hébergements touristiques :

- 28 campings
- 40 hôtels

Le thermalisme est aussi présent sur le territoire.

### ENJEUX

- Développer des actions ponctuelles à destination des touristes

## Enseignement

Nous comptons sur le territoire 171 établissements scolaires :

- 5 lycées
- 17 collèges
- 147 écoles élémentaires

### ENJEUX

- Poursuivre les actions en milieu scolaire

## Secteur médico-social

Nous comptons sur le territoire 41 établissements médico-sociaux :

- 24 EHPAD
- 7 ESAT FAM
- 4 Centres hospitaliers
- 2 IME
- 4 MAS

### ENJEUX

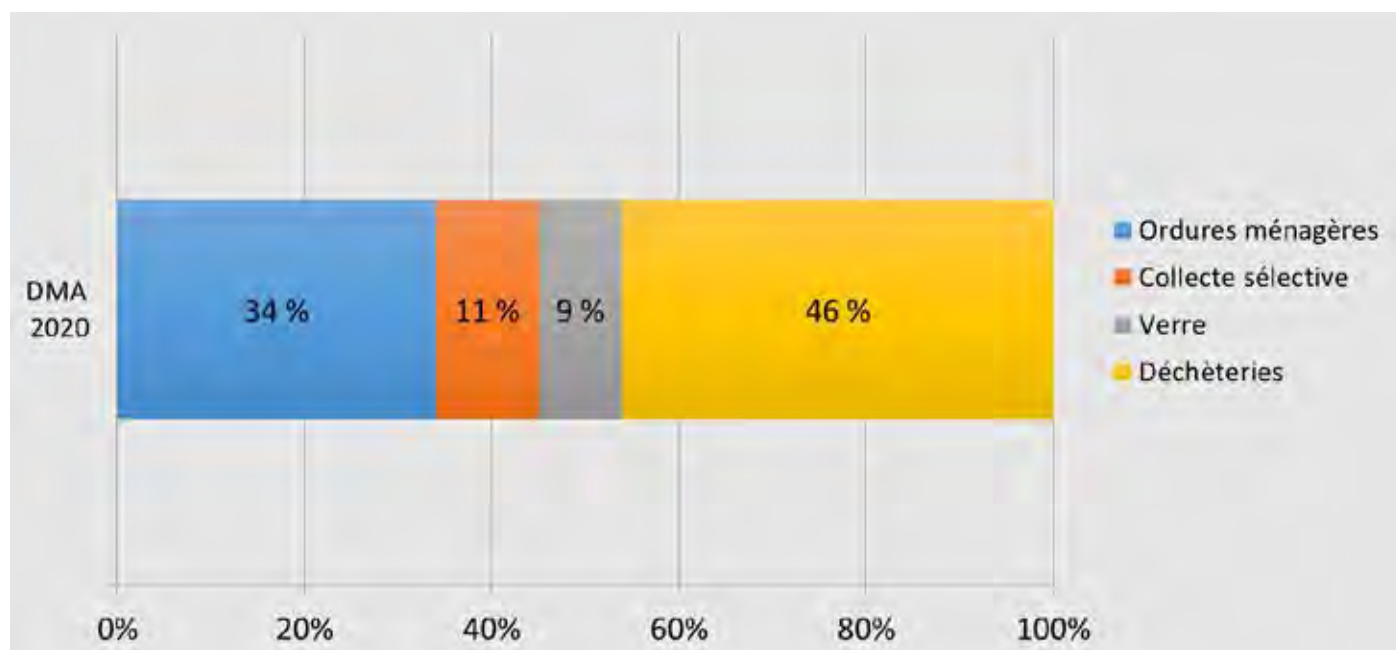
- Accompagner les établissements dans la réduction des déchets



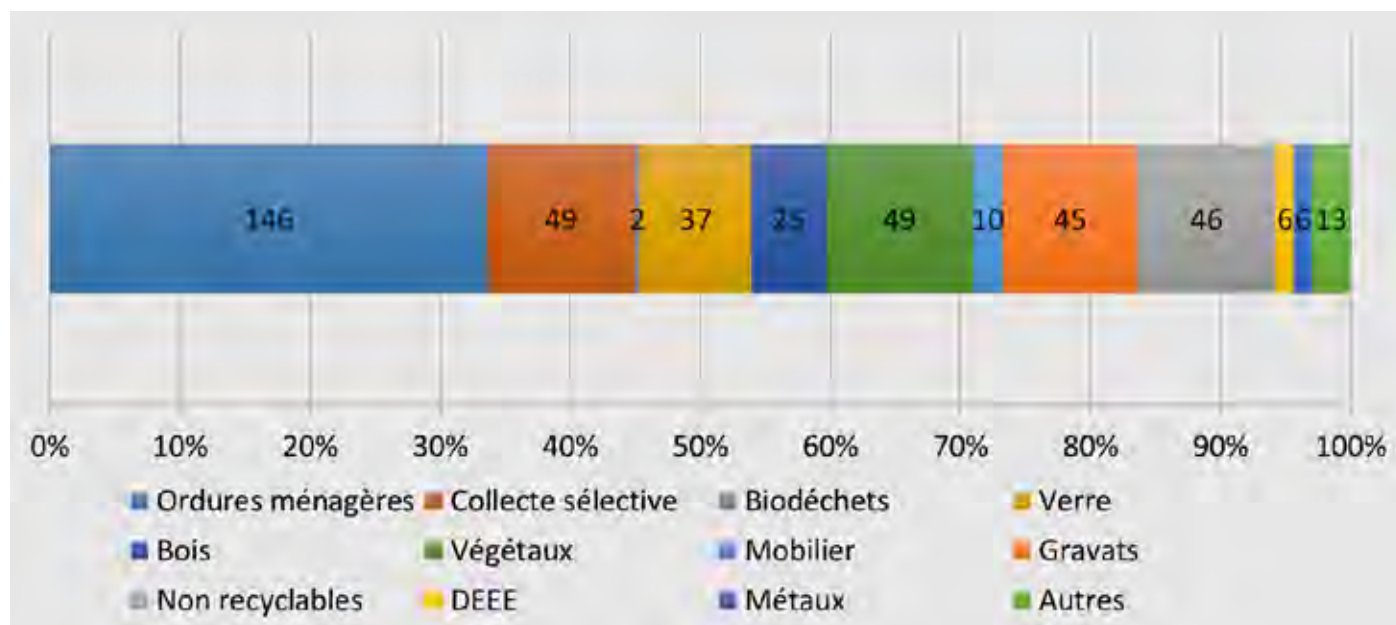
*Accompagnement du Lycée du Bâtiment Pierre-Joël BONTE - Riom*

## 2 - La production de déchets sur le territoire

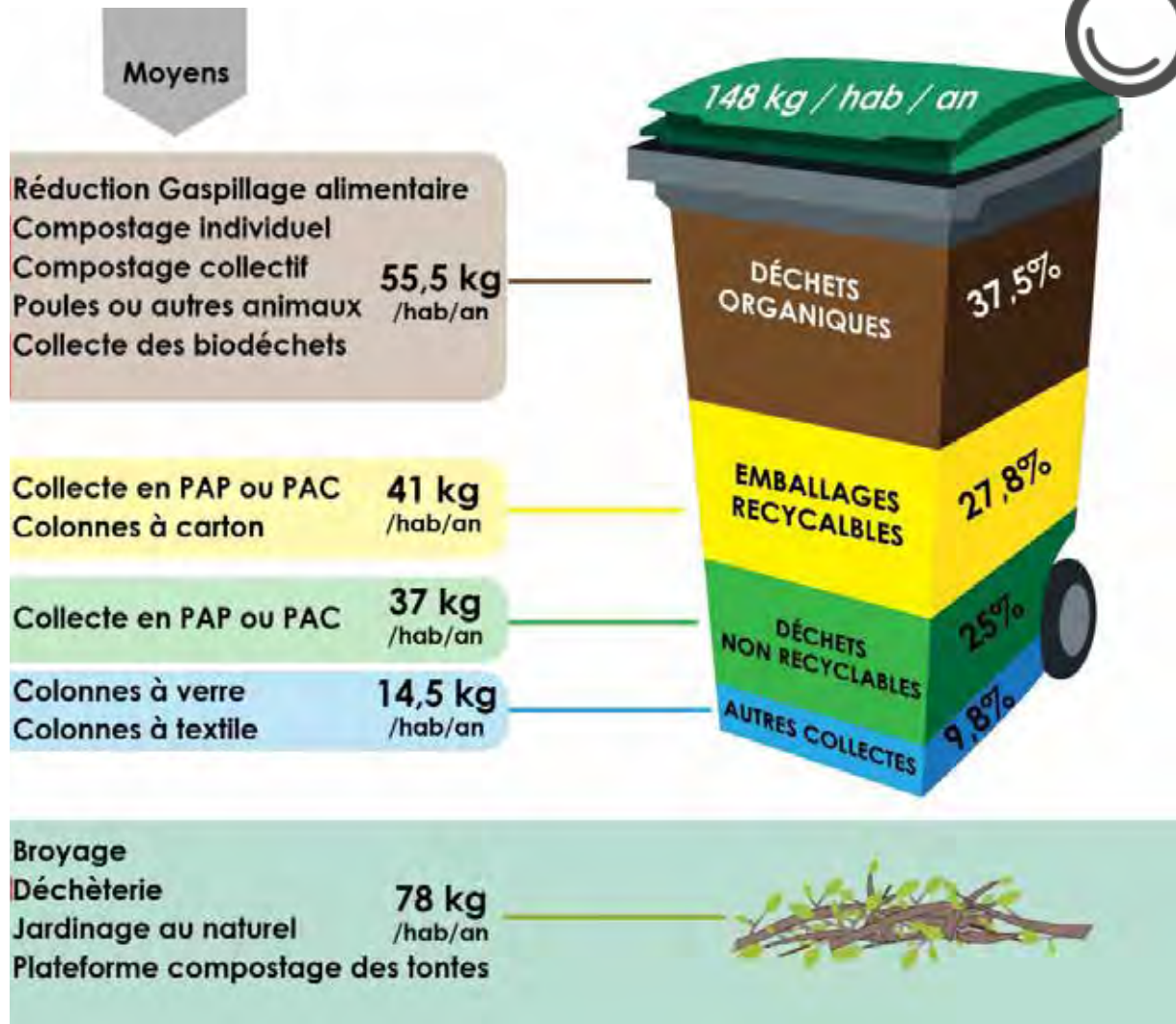
Plus de **71 000 tonnes** de déchets ont été produites sur le territoire en 2020.



La production annuelle par habitant sur le territoire en 2020 est de 435 kg.



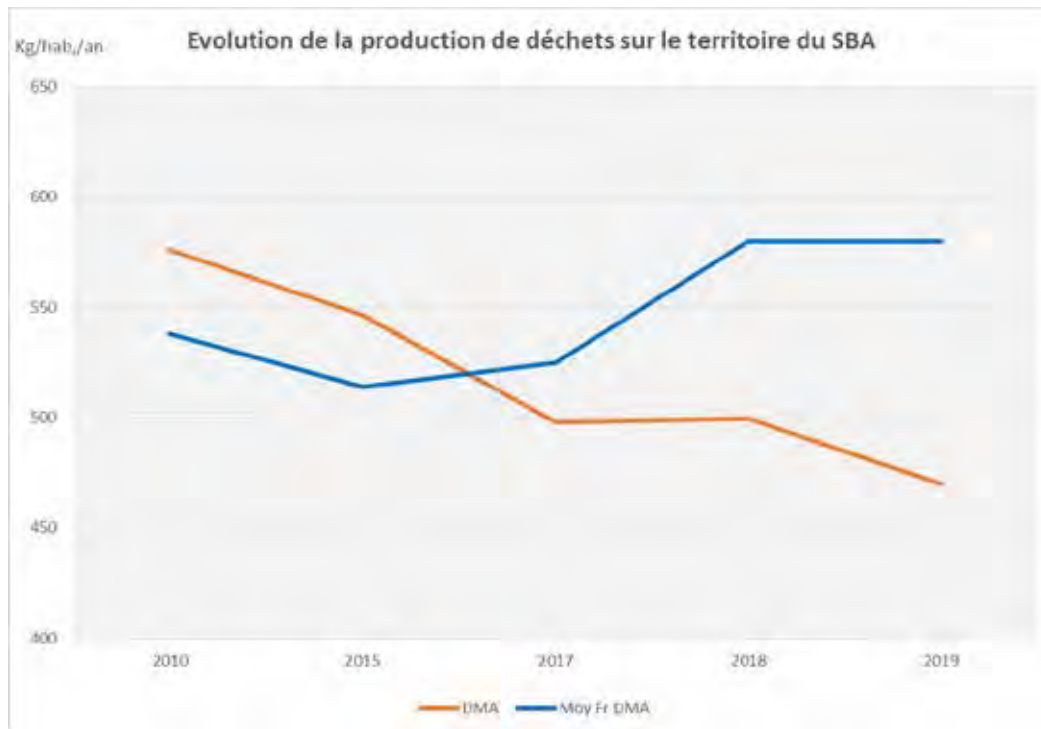
# Contenu d'une poubelle d'ordures ménagères



**ENJEUX**

- ▶ Forte présence de biodéchets dans les ordures ménagères et de végétaux en déchèteries
- ▶ Des déchets recyclables très présents dans les Omr et des refus de tri importants : 11,2 kg/hab. en 2020
- ▶ Des déchets présents dans les « non recyclables » encore trop nombreux en déchèteries  
=> coût important

## Evolution des tonnages collectés des Déchets Ménagers et Assimilés



## Evolution des tonnages collectés des Ordures Ménagères Résiduelles



**Les DMA et les OMR sont en baisse depuis plusieurs années.**

Cela s'explique grâce aux nombreuses actions de prévention développées par le SBA : mise en place de la tarification incitative, compostage domestique et collectif, animations scolaires, accompagnement des éco-manifestations, prêt de broyeur à végétaux...

**Analyse forces et faiblesses**

Afin de proposer des actions adaptées, une analyse sous forme d'une grille Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces a été réalisée pour conclure ce diagnostic :

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la Tarification Incitative</li> <li>- Nombreux partenariats avec des acteurs locaux</li> <li>- Tendance à la baisse des DMA</li> <li>- Territoire à vocations économiques diverses (productif, consommation)</li> <li>- Territoire précurseur en matière de prévention des déchets (labélisations)</li> <li>- Fort engagement politique de la part des élus locaux</li> <li>- De nombreuses initiatives sur la thématique de l'ECi ou de la prévention des déchets (ancrage du SBA sur le territoire)</li> <li>- Potentiel d'action conséquent dû à la production importante de biodéchets</li> <li>- De nombreux partenaires et acteurs impliqués (collectivités engagés, sensibles...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets des professionnels trop peu connus</li> <li>- Grosse production de déchets verts (maisons individuelles)</li> <li>- Les entreprises encore difficiles à mobiliser</li> <li>- Manque de visibilité sur des solutions locales</li> <li>- Morcellement du territoire (ex : MDA couvert par 3 syndicats)</li> <li>- Beaucoup de dépôts sauvages</li> <li>- Peu d'initiatives en écoconception et en économie de la fonctionnalité sur le territoire</li> <li>- Manque de filière de valorisation locale</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du contexte règlementaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Règlementation « déchets » par filières (création REP)</li> <li>o Harmonisation, extension des consignes de tri en 2021</li> <li>o Tri à la source des biodéchets en 2024</li> <li>o Obligation du tri 7 flux</li> </ul> </li> <li>- De nombreux acteurs ressources pour engager le changement</li> <li>- Engouement de l'écologie et de l'ECi dans les programmes nationaux et régionaux</li> <li>- Des consommateurs demandeur de solutions</li> <li>- Notoriété : exemplarité du territoire et expérimentation sur le territoire</li> <li>- Périmètre du SBA susceptible d'évoluer</li> <li>- Rénovation des déchetteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notion difficile à appréhender pour les usagers</li> <li>- Absence de volonté de certains acteurs du territoire</li> <li>- Implication des professionnels compliquée</li> <li>- Modification du comportement / changement des pratiques complexe</li> <li>- Périmètre du SBA susceptible d'évoluer</li> <li>- Beaucoup d'acteurs à mobiliser et implication de différents services</li> <li>- Gisements de déchets très variés et relativement diffus</li> </ul>

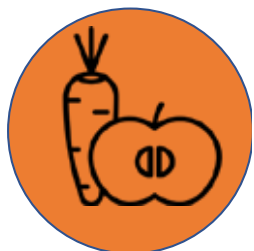
## OBJECTIFS POUR 2027 (ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2020) - PRÉVENTION



**-10 kg /hab.  
d'ordures  
ménagères**



Extension des  
consignes de tri  
Démarche zéro déchet



**-8 kg /hab.  
de déchets  
alimentaires**



Compostage  
Réduction du gaspillage  
alimentaire  
Poules, etc...



**-8 kg /hab.  
de végétaux**



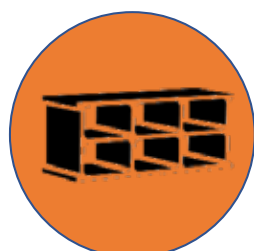
Jardinage au naturel  
Broyage  
Sensibilisation  
Organi'cité, etc...



**-3 kg /hab.  
de  
non-recyclables**



Développement du  
réemploi et de la  
réparation



**-3 kg /hab.  
de matériaux**



Développement du  
réemploi et  
des matériauthèques

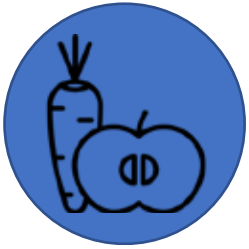
**-23 kg/an/hbt  
de déchets ménagers**



**L'atteinte de ces objectifs est  
conditionnée par une forte  
implication des relais locaux**



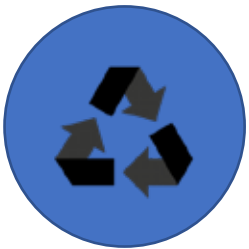
## OBJECTIFS POUR 2027 (ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2020) - VALORISATION



**+ 3,6 kg /hab.  
de déchets  
alimentaires**



Collecte



**+ 10 kg /hab.  
de tri sélectif**



Extension des consignes  
de tri



**-6 kg /hab.  
de non  
recyclables**



Orientation vers des  
filières de recyclage  
ou de réemploi



**+2 kg /hab.  
de textiles**



Orientation vers des  
filières de recyclage  
ou de réemploi



**67%**  
de valorisation matière  
et organique



**+ 10  
boucles  
d'ECi locales**



Biodéchets  
BTP  
Etc...



**+ 10  
entreprises  
engagées dans l'éco-conception  
ou l'économie de la fonctionnalité**



**+ 3  
démarches d'Ecologie Industrielle  
Territoriale sur le territoire**



**+ 3  
entreprises engagées dans  
l'approvisionnement durable**



**+ 3  
structures publiques engagées en  
faveur de l'ECi**

# Axe 1

## Réduire et mieux valoriser les biodéchets



# ACTION N°1

## PLANIFIER ET COORDONNER LES ACTIONS

### POURQUOI ?

- Respecter le cadre législatif et réglementaire

### COMMENT ?

- Élaborer, décliner le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) sur le SBA
- Déployer la démarche ConcerTO de l'ADEME sur Billom Communauté
- Réaliser un diagnostic de la filière «matière organique» sur le territoire du SBA, filière à enjeu

### INDICATEURS

- nombre d'actions STGDO
- nombre de réunions pour ConcerTO
- nombre d'actions ConcerTO



# ACTION N°2

## LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

### POURQUOI ?

- Réduire les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMr)
- Remplir l'obligation réglementaire (réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025)

### COMMENT ?

- Accompagner la restauration collective (cuisine centrale...)
- Sensibiliser tous les publics concernés (pédagogie, défi antigaspi, concours...)
- Faire la promotion du gourmet bag
- Promouvoir l'achat de produits locaux
- Suivre la part de FFOM dans les OMr via des caractérisations

### INDICATEURS

- nombre d'établissements accompagnés ;
- nombre d'animations scolaires sur la thématique gaspillage alimentaire ;
- nombre d'actions réalisées ;



# ACTION N°3

## DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

### POURQUOI ?

- Réduire les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMr)
- Valoriser les déchets alimentaires ou déchets du jardin
- Produire un compost naturel et gratuit
- Promouvoir les pratiques de compostage (individuel, collectif, lombricompostage...)

### COMMENT ?

- Déployer le compostage collectif sur le territoire (quartier, pied d'immeuble, établissement)
- Veiller à la bonne pratique du compostage (suivi, formation des élus et des référents...)
- Réaliser des animations autour du compostage
- Améliorer la qualité du compost produit
- Créer un réseau de référents de site
- Faciliter l'accès à la matière carbonée (broyat) sur le territoire

### INDICATEURS

- nombre de composteurs individuels vendus
- nombre de personnes formées à la pratique
- nombre de composteurs collectifs installés
- nombre d'actions réalisées
- tonnage de biodéchets valorisés
- nombre d'animations scolaires sur la thématique Compostage



# ACTION N°4

## DÉVELOPPER LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

### POURQUOI ?

- Réduire les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMr)
- Augmenter le taux de valorisation des biodéchets

### COMMENT ?

- Déployer l'implantation d'abris bac dans la zone définie à proximité de l'installation de traitement
- Développer la collecte des gros producteurs (professionnels, etc)

### INDICATEURS

- quantité de biodéchets collectés
- nombre de foyers ayant accès à la collecte FFOM



# ACTION N°5

## DÉVELOPPER LES AUTRES TECHNIQUES D'ÉVITEMENT DES BIODÉCHETS

### POURQUOI ?

- Réduire l'utilisation de phytosanitaires
- Réduire les tonnages de déchets verts en déchèteries

### COMMENT ?

- Développer les pôles de valorisation avec des espaces de mise à disposition broyat/compost
- Sensibiliser le grand public et les agents des collectivités au jardinage au naturel
- Promouvoir le broyage et le paillage
- Lancer un défi zéro déchet vert
- Poursuivre les opérations J'adopte une poule et lombricompostage
- Soutenir les projets de plateformes de broyage communales
- Soutenir et développer des services de broyage à domicile ou opération ponctuelle par quartier ou commune
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur du brulage des déchets végétaux
- Promouvoir l'éco pâturage
- Etablir des partenariats entre les professionnels ou associations de gestion des espaces verts pour récupérer le broyat
- Améliorer la qualité du service du prêt de broyeurs des particuliers

### INDICATEURS

- nombre d'actions réalisées
- nombre de structures ayant emprunté le broyeur collectivités
- nombre d'utilisateurs sensibilisés par des opérations poules ou lombric
- quantité de biodéchets détournés
- tonnages des déchets verts





# Axe 2

**Réduire et mieux valoriser  
les déchets des entreprises**



# ACTION N°1

## SENSIBILISER LES ENTREPRISES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### POURQUOI ?

- Mieux connaître les flux de DAE

### COMMENT ?

- Promouvoir l'intégration de critères environnementaux dans la politique d'achat
- Faire un séminaire pour une montée en compétence pour les services Responsabilité Sociétale des Entreprises et QSE (Qualité sécurité environnement) sur l'Economie Circulaire (offre aux entreprises) en partenariat avec la CCI
- Proposer des diagnostics déchets et consommation de ressources
- Promouvoir la collecte de cheveux auprès des coiffeurs

### INDICATEURS

- nombre d'entreprises sensibilisées



# ACTION N°2

## DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER DES DÉMARCHES D'ECONOMIE CIRCULAIRE

### POURQUOI ?

- Favoriser le développement économique durable des entreprises du territoire
- Identifier les flux de déchets du territoire pour lancer un appel à projet
- Initier des boucles d'économie circulaire
- Créer des synergies locales
- Créer un réseau d'entreprises engagées
- Obtenir le palier 2 du label Economie Circulaire

### COMMENT ?

Développer des démarches d'écologie industrielle et territoriale en collaboration avec les EPCI

- développer des démarches d'écoconception
- développer des démarches d'économie de la fonctionnalité

### INDICATEURS

- nombre d'entreprises sensibilisées
- nombre de ZA accompagnés
- nombre de démarches engagées en écoconception
- nombre de démarches engagées en économie de la fonctionnalité



## ACTION N°3

### RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

#### POURQUOI ?

- Réduire les quantités de déchets produits par le secteur

#### COMMENT ?

- Sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets du BTP
- Initier un évènement autour des déchets du BTP en partenariat avec les EPCI

#### INDICATEURS

- nombre de réunions organisées
- nombre de fiches pratiques réalisées
- nombre de professionnels sensibilisés
- production de déchets du BTP



# ACTION N°4

## TRIER ET VALORISER LES DÉCHETS DU BTP

### POURQUOI ?

- Veiller au respect du tri 5 flux
- Augmenter le taux de valorisation des déchets du BTP

### COMMENT ?

- expérimenter la valorisation des huisseries
- organiser la gestion de l'amiante à l'échelle départementale
- organiser le tri et la valorisation des gravats issus des DMA
- tester la mise à disposition de gravat sur les pôles de valorisation

### INDICATEURS

- nombre de professionnels sensibilisés
- quantité d'huisseries détournées
- quantité d'amiante détournée
- quantité de gravats valorisés



# Axe 3

**Sensibiliser et diriger des actions d'évitement à destination des usagers**



# ACTION N°1

## SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LE GRAND PUBLIC

### POURQUOI ?

- Réduire la quantité de DMA sur le territoire
- Augmenter le taux de valorisation
- Changer le comportement des usagers

### COMMENT ?

- Participer à des animations grand public
- Accompagner les usagers dans la démarche zéro déchet (salon zéro déchet, ateliers)
- Lancer un défi famille zéro déchet
- Promouvoir le Stop-pub
- Promouvoir les actions du SBA
- Promouvoir l'hygiène durable (couches lavables ou biodégradables, protections hygiéniques...)
- Renforcer la communication (devenir des déchets, portraits de familles exemplaires avec les économies engendrés)
- Mettre en place des actions auprès des gens du voyage
- Créer une journée dédiée aux déchets : tri, nettoyage, etc
- Organiser une opération caritative (un déchet trié, un euro versé à une association)
- Faire une journée « vis ma vie » : reportage sur les métiers en lien avec la gestion des déchets
- Organiser des visites de sites (VALTOM, Paprec...)

### INDICATEURS

- nombre d'animations à destination des usagers
- nombre de personnes sensibilisés
- taux d'équipement des BAL en stop pub
- nombre d'ateliers zéro déchet



## ACTION N°2

### SENSIBILISER LES SCOLAIRES

#### POURQUOI ?

- Réduire la quantité de DMA sur le territoire
- Augmenter le taux de valorisation
- Changer durablement le comportement des familles en passant par les enfants

#### COMMENT ?

- Intervenir auprès des maternelles, primaires, collégiens et lycéens
- Aborder plusieurs thématiques : tri des déchets, recyclage, gaspillage alimentaire, réemploi, compostage, réduction

#### INDICATEURS

- nombre d'élèves sensibilisés
- nombre d'animations scolaires





# ACTION N°3

## PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI, LA RÉPARATION ET LA RÉUTILISATION SUR LE TERRITOIRE

### POURQUOI ?

- Réduire la quantité de déchets collectés en déchèterie (matériaux, non recyclables, textile)

### COMMENT ?

- Développer l'offre de solutions au réemploi sur le territoire
- Mettre en place une recyclerie sur le bassin de vie de Riom
- développer les espaces de réemploi sur les pôles de valorisation
- Promouvoir l'annuaire de la réparation (Répar'acteurs)
- Mettre en place des repair'cafés dans des différents lieux (magasins de vêtements ou électroménager, collèges...)
- Promouvoir la consigne du verre
- Accompagner les commerçants et artisans
- Organiser des bourses aux vêtements
- Evaluer la quantité des détournements en réemploi sur les pôles de valorisation
- Développer la collecte des encombrants

### INDICATEURS

- tonnage réemploi
- tonnages encombrants
- nombre de repair'cafés



## ACTION N°4

### ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

#### POURQUOI ?

- Réduire la quantité de déchets liés aux manifestations sportives et culturelles
- Limiter la quantité de déchets dans la nature
- Sensibiliser les usagers au réemploi de contenants
- Eduquer les usagers à la préservation de l'environnement
- Inciter les structures et associations à prendre en compte la gestion des déchets dans leurs actions

#### COMMENT ?

- Proposer un accompagnement des écomanifestations (prêt de contenants réutilisables, etc)
- Accompagner des clubs sportifs
- Proposer un accompagnement des opérations « Territoire zéro déchet : ma ville propre »

#### INDICATEURS

- nombre d'accompagnements des écomanifestations
- nombre de clubs accompagnés
- nombre d'accompagnement des opérations « Territoire zéro déchet : ma ville propre »



# Axe 4

## Poursuivre les démarches éco-exemplaires



# ACTION N°1

## DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES DE COLLECTE

### POURQUOI ?

- Réduire les quantités de déchets incinérées ou enfouies
- Augmenter le taux de valorisation matière
- Economiser des ressources naturelles, en réintroduisant les matières dans la boucle de l'économie circulaire

### COMMENT ?

- Suivre la filière Responsabilité Elargie du Producteur de collecte des meubles en déchèteries via Eco mobilier
- Suivre le déploiement des filières Responsabilité Elargie du Producteur
- Assurer un maillage correct du territoire des points de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- Relocaliser la collecte des huiles alimentaires
- Expérimenter la collecte séparée de nouveaux flux (huisseries, briques plâtrières, laine de verre, polystyrène, plastique dur, tonte de pelouse)
- Moderniser le parc de déchèteries

### INDICATEURS

- nombre de déchèteries avec filière éco-mobilier
- nombre de points de collecte DASRI
- tonnage DASRI ; Tonnage huiles alimentaires
- nombre de flux en déchèterie
- tonnage Omr
- nombre de déchetterie modernisé



# ACTION N°2

## AUGMENTER LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

### POURQUOI ?

- Economiser des ressources naturelles, en réintroduisant les matières dans la boucle de l'économie circulaire
- Respecter la réglementation en vigueur (loi de transition énergétique)

### COMMENT ?

- Poursuivre la sensibilisation des usagers au tri
- Réduire le taux de refus de tri
- Mettre en place l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques
- Optimiser le maillage des colonnes à textile
- Optimiser le maillage des colonnes à verre
- Développer la séparation de la Collecte Sélective en flux fibreux/non fibreux

### INDICATEURS

- taux de refus de tri
- tonnage collecte sélective
- nombre de colonnes à textile
- nombre de textile collecté,
- nombre de colonnes à verre
- nombre d'habitants desservis par une colonne
- quantité de verre collecté
- nombre de PAC fibreux



# ACTION N°3

## ADAPTER LA TARIFICATION DES APPORTS ET LEVEES AUX ENJEUX DU PLPDMA

### POURQUOI ?

- Mettre en place un outil au service du PLPDMA

### COMMENT ?

- Adapter la tarification aux besoins du PLPDMA

### INDICATEURS

- niveau d'atteinte des objectifs du PLPDMA



## ACTION N°4

### SUIVRE LES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

#### POURQUOI ?

- Impliquer les collectivités adhérentes dans la gestion des déchets
- Développer une gestion améliorée des déchets
- Développer une montée en compétence des agents sur cette thématique

#### COMMENT ?

- Proposer des formations/séminaires à destination des agents de collectivités
- Mettre en place des formations à destination des élus sur la réglementation en matière de déchets (pouvoirs de police, dépôts sauvage...)

#### INDICATEURS

- nombre d'actions réalisées en externe
- nombre d'agents formés
- nombre de collectivités relais  
(hors compostage et actions de prévention)



# ACTION N°5

## INTÉGRER DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES ACHATS PUBLICS

### POURQUOI ?

- Impliquer la commande publique aux enjeux de développement durable
- Favoriser la dimension environnementale des achats

### COMMENT ?

- Mettre à jour la charte des achats durables
- Intégrer des outils au guide de la commande publique
- Organiser des formations pour les agents concernés
- Déterminer la nature et l'étendue des besoins
- Impliquer les collectivités





# Axe 5

## Actions transversales



# ACTION N°1

## ANIMER LE PLPDMA

### POURQUOI ?

- Piloter, élaborer et suivre le PLPDMA

### COMMENT ?

- Présenter le bilan annuel à la CCES
- Concerter les acteurs du territoire
- Mobiliser les élus

### INDICATEURS

- nombre de réunion de la CCES
- nombre de comité de pilotage ZDZG
- nombre de réunion de l'équipe projet
- nombre de réunion avec la commission Eci



## GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

**AFOM** : Atout Faiblesse Opportunité Menaces

**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics

**CCES** : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

**CS** : Collecte Sélective

**DA** : Déchets Assimilés

**DASRI** : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**DNR** : Déchets Non-Recyclables

**DV** : Déchets Verts

**EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

**FFOM** : Fraction fermentescible des ordures ménagères

**NR** : Non recyclables

**OMA** : Ordures Ménagères Assimilées

**OMr** : Ordures Ménagères résiduelles

**PAP** : Porte-à-Porte

**PAC** : Point d'apport collectif

**PLPDMA** : Programme Locale de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**PRPGD** : Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**RS** : Redevance Spéciale (facturation de la collecte des professionnels)

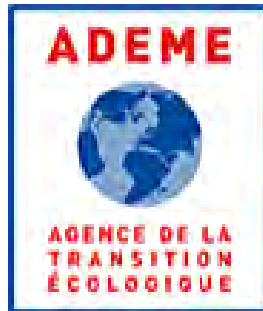
**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TEOMi** : TEOM incitative

**ZA** : Zone d'activités



# Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi





## **SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE**

**13 rue Joaquin Perez Carretero**

**63200 RIOM**

**04 73 647 444**

**[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)**

**[conseilusager@sba63.fr](mailto:conseilusager@sba63.fr)**

